

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	12
Absent	1

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2025

Le mercredi 14 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 mai 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRANE, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Stéphane BANCE
M. Vasco COELHO pouvoir à Béatrice ALIROL
MME Rachel COHEN pouvoir à Frédéric DRUART
MME Catherine DESPRÈS pouvoir à Hassan AOUMMIS
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Amandine FRANCISOT
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Henrique MARQUES
MME Danièle GAULIER pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Alain OMRANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
M. Franklin Lambert POUUDY pouvoir à Karim GARROUT
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

Dénomination de deux nouvelles voies dans les quartiers sud de la Commune

Dénomination de deux nouvelles voies dans les quartiers sud de la Commune

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment son article L 411-6 ;

Vu l'avis de la commission Sécurité, Travaux, Voiries, Déplacements Stationnement, urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté de la commune de Choisy-le-Roi en date du XXXXXXXX ;

Considérant que les voies nouvellement créés dans la ZAC Briand-Pelloutier et la ZAC de la remise aux faisans, dans le prolongement sud de la rue Georges Sand et au droit de l'équipement de petite enfance, ne portent pas de dénomination ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage des services de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et espaces publics de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies, espaces publics et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel "dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire" ;

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 30 avril 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de la dénomination suivante pour la nouvelle rue située dans la ZAC Briand-Pelloutier, au droit de l'équipement de petite enfance, entre la rue du sergent-chef Jonathan Lassus-David et la RD5 : Rue « des Petits pas »

ARTICLE 2 : Décide de la dénomination suivante pour la nouvelle rue située dans la ZAC de la remise aux Faisans, dans le prolongement sud de la rue Georges Sand : Rue « Germaine Tillion »

ARTICLE 3 : Précise que la localisation de ces rues est la suivante :



ARTICLE 4 : Charge Monsieur le maire de procéder à la numérotation des immeubles de ces rues.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, Monsieur le Directeur Général des Impôts, au service du cadastre, à Monsieur le Receveur des Postes, au Centre de secours des Sapeurs-Pompiers de Choisy-le-Roi et au Commissariat de Choisy-le-Roi

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 14 mai 2025

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250521-DEL-25-043-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025